



Février 2025

La réussite au concours commun C externe de la branche administrative des ministères économiques et financiers selon le profil des candidats

Dimitri LEMAIRE

Plus de 14 500 candidats se sont inscrits en 2023 au concours commun C des ministères économiques et financiers pour devenir agents administratifs des finances publiques ou agents de constatation des douanes dans la branche administrative. Neuf inscrits sur dix ont opté pour la voie externe, accessible dès le brevet des collèges à toute personne respectant les conditions pour être fonctionnaire.

Parmi les inscrits au concours externe, sept sur dix sont des femmes et les deux tiers sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau bac +2. Plus de la moitié est en emploi, moins d'un sur dix est étudiant. Un candidat sur quatre est immigré ou compte au moins un parent immigré, contre une personne sur cinq dans la population de 18 à 60 ans remplissant les conditions d'accès au concours. Les candidats issus de milieux employés ou ouvriers sont largement surreprésentés.

Moins d'un candidat inscrit sur deux se présente aux épreuves écrites (46 %) et, parmi eux, 14 % sont admis sur liste principale. Ce sont avant tout les diplômés du supérieur mais aussi les hommes, les candidats vivant en couple, sans ascendance migratoire, ceux dont les parents sont ou étaient cadres, de profession intermédiaire ou tous deux agents publics, qui réussissent le mieux le concours. Les diplômés du supérieur constituent ainsi 43 % des inscrits mais 70 % des admis. *A contrario*, la part des femmes passe de 69 % parmi les inscrits à 61 % parmi les admis. L'épreuve de pré-admissibilité (QCM) les pénalise particulièrement : à profil similaire, elles ont trois fois moins de chances que les hommes de réussir cette épreuve même si, passé ce cap, elles réussissent davantage l'épreuve écrite d'admissibilité.

Le concours commun de catégorie C des ministères économiques et financiers vise, pour sa branche administrative, à recruter des fonctionnaires dans les corps de catégorie C de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI). Les lauréats deviendront en très large majorité agents administratifs des finances publiques ou, pour certains, agents de constatation des douanes dans des activités de contrôle des opérations commerciales ou d'administration générale (Encadré ①).

Il existe deux voies d'accès au concours : la voie externe, qui s'adresse aux candidats titulaires au minimum d'un diplôme de niveau brevet, CAP, BEP ou équivalent, et la voie interne, réservée aux personnes déjà en poste dans l'administration.

Cette publication se concentre sur le concours externe, qui constitue la voie privilégiée par les personnes disposant de peu ou pas d'expérience dans la fonction publique. Elle dresse le portrait des candidats et étudie les déterminants de leur réussite à chaque étape du concours.

Les données utilisées couvrent la session organisée en 2023 et proviennent de deux sources (Sources, champ, méthode et définitions).

Le concours externe rassemble neuf candidats sur dix

En 2023, 14 600 candidats se sont inscrits au concours commun C de la branche administrative, dont la plupart au concours externe (93 %) (Figure ①). En externe comme en interne, moins d'un candidat sur deux se présente aux épreuves écrites (46 %). Parmi eux, huit sur dix sont déclarés pré-admissibles et cinq sur dix sont admissibles et autorisés à passer l'épreuve orale. À cette dernière épreuve, la voie externe apparaît plus sélective que la voie interne : seuls 27 % des admissibles au concours externe sont finalement admis (sur liste principale), contre 61 % des admissibles au concours interne. La sélectivité du concours externe est ainsi de sept candidats présents pour un admis, correspondant à un taux de réussite de 14 %, contre trois présents pour un admis au concours interne, soit un taux de 34 % (voir Encadré ② pour la présentation du profil des candidats à la voie interne).

Encadré 1 : Le concours commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers

Le concours commun de catégorie C des ministères économiques et financiers vise à recruter des fonctionnaires dans les corps de catégorie C de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI). Les candidats doivent choisir entre deux branches d'activité, la branche administrative ou la branche « surveillance », cette dernière donnant accès aux métiers en uniforme du corps d'agent de constatation des douanes en charge des missions de lutte contre la fraude.

Le concours de la branche administrative, qui fait l'objet de cette étude, est organisé par la DGFIP et permet l'accès aux deux corps suivants :

- **d'agents administratifs des finances publiques** à la DGFIP, qui gèrent les impôts des particuliers et des entreprises, tiennent la comptabilité publique, délivrent des renseignements hypothécaires et accueillent les usagers ;
- **d'agents de constatation des douanes** à la DGDDI dans la branche d'activité « contrôle des opérations commerciales et administration générale », qui contrôlent les échanges commerciaux internationaux, supervisent les contributions indirectes (tabac, alcool, pétrole, etc.) et appliquent les taxes spécifiques (poids lourds, navires de plaisance, etc.).

Les affectations entre les deux corps dépendent du classement général des candidats et de leurs vœux à l'inscription. En 2023, 84% des candidats inscrits dans la branche administrative avaient choisi la DGFIP en premier vœux ; il faut noter que 98% des postes offerts l'étaient pour cette direction.

Les conditions d'accès

Le concours est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge. Ils doivent cependant remplir les conditions requises pour pouvoir être fonctionnaires : être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse, disposer de ses droits civiques, ne pas avoir eu de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

Il existe deux voies d'accès au concours, la voie externe et la voie interne. Le concours externe s'adresse aux candidats titulaires au minimum d'un diplôme classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (diplôme national du brevet, CAP, BEP, etc.) ou d'une qualification reconnue équivalente. Le concours interne est réservé aux candidats déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou contractuels), totalisant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Les épreuves

Les modalités des épreuves sont communes pour les deux voies d'accès, mais un candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule voie. L'admissibilité comprend une épreuve de pré-admissibilité de coefficient 1 et une épreuve d'admissibilité de coefficient 2. La première consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) de français, calcul, raisonnement et culture générale ; la seconde est une épreuve de cas pratique avec étude d'un dossier. Les deux épreuves ont lieu le même jour mais la deuxième n'est corrigée que pour les candidats pré-admissibles à l'issue du QCM. L'épreuve d'admission de coefficient 2 consiste en un entretien de motivation avec le jury.

Plus d'informations sur le concours commun C de la branche administrative sont disponibles sur ce site :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/agent-administratif-principal-des-finances-publiques-de-2eme-classe-externe>

Figure 1 : Recrutement au concours commun 2023-2024 de catégorie C des ministères économiques et financiers (branche administrative)

	Inscrits	Présents aux écrits		Pré-admissibles		Admissibles		Admis sur liste principale		Taux de réussite (admis/présents) en %	Sélectivité (présents/admis)
		Effectifs	% des inscrits	Effectifs	% des présents aux écrits	Effectifs	% des pré-admissibles	Effectifs	% des admissibles		
Concours commun C 2023	14 550	6 740	46	5 450	81	3 570	65	1 040	29	15,4	6,5
dont											
Concours externe	13 570	6 290	46	5 070	81	3 310	65	880	27	14,0	7,1
Concours interne	990	450	46	380	84	250	68	150	61	34,2	2,9

Source : Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats majeurs inscrits au concours commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers en 2023.

Lecture : Parmi les 14 550 candidats inscrits en 2023 au concours commun C de la branche administrative, 46% se sont présentés aux épreuves écrites. Parmi eux, 15,4% ont été admis, soit une sélectivité de 6,5 présents pour un admis : 81% des présents ont été déclaré pré-admissibles, 65% des pré-admissibles ont été admissibles et 29% des admissibles ont été admis à l'issue des épreuves orales.

Encadré 2 : Le profil des candidats à la voie interne

Les candidats au concours C par la voie interne ne sont pas très différents des candidats au concours externe. Ils se distinguent surtout par leur âge : 85 % ont au moins 30 ans au moment de leur inscription, contre 60 % des candidats externes (Figure). Les femmes sont aussi un peu plus présentes au concours interne (73 %, contre 69 %), tout comme les non-titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (22 %, contre 16 %).

Les profils des candidats internes sont par ailleurs assez semblables à ceux des externes, que ce soit au niveau du lien à l'immigration, de l'origine sociale ou du lien familial avec la fonction publique.

Figure : Profil des candidats inscrits au concours commun C selon la voie d'accès

en %

	Inscrits	
	Externe	Interne
Sexe		
Femmes	69	73
Hommes	31	27
Âge		
Moins de 25 ans	23	5
25 à 29 ans	17	10
30 à 34 ans	17	19
35 à 39 ans	15	17
40 à 44 ans	12	19
45 ans et plus	17	29
Diplôme		
Inférieur au bac	16	22
Bac	42	43
Bac+2	22	21
Bac+3 ou plus	21	14
Lien à l'immigration		
Immigré ⁽¹⁾	9	8
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	11	11
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	7
Ni immigré, ni descendant d'immigré	74	75
PCS des parents⁽³⁾		
Dominante cadre ⁽⁴⁾	6	4
Dominante intermédiaire ⁽⁵⁾	14	11
Dominante employé ⁽⁶⁾	24	24
Dominante petit indépendant ⁽⁷⁾	10	11
Dominante ouvrier ⁽⁸⁾	23	28
Un seul actif employé ou ouvrier	21	21
Pas de parents ou aucun n'ayant travaillé	1	1
Parents dans la fonction publique		
Oui, les deux parents ⁽⁹⁾	13	13
Oui mais un seul des deux parents	26	25
Aucun parent	60	62
Effectif	13 570	990

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats majeurs inscrits au concours commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers en 2023.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale), soit 93 % de la population étudiée.

(4) Cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire.

(5) Profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre.

(6) Employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI.

(7) Petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint.

(8) Ouvrier avec autre ouvrier ou employé.

(9) Les deux parents, ou le parent, en cas de famille monoparentale.

Lecture : En 2023, 23 % des candidats inscrits au concours commun externe des agents de catégorie C des ministères économiques et financiers ont moins de 25 ans, contre 5 % des candidats inscrits au concours interne.

Surreprésentation des femmes et des titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau bac +2 parmi les candidats

Le concours externe C est accessible aux candidats titulaires du brevet des collèges, mais les inscrits sont pour les deux tiers titulaires du baccalauréat ou d'un

diplôme de niveau bac +2 : 42 % ont le bac ou équivalent et 22 % sont diplômés à bac +2, contre respectivement 27 % et 16 % de la population de 18 à 60 ans répondant aux critères d'éligibilité au concours (la population de référence) [Figure 2]. Un inscrit sur cinq détient un diplôme de niveau bac +3 ou plus.

Figure 2 : Profil des candidats inscrits au concours commun C externe

en %

	Inscrits au concours externe	Population de référence ⁽¹⁰⁾
Sexe		
Femmes	69	51
Hommes	31	49
Âge		
Moins de 25 ans	23	16
25 à 29 ans	17	11
30 à 34 ans	17	11
35 à 39 ans	15	12
40 à 44 ans	12	12
45 ans et plus	17	38
Diplôme		
Inférieur au bac	16	27
Bac	42	27
Bac +2	22	16
Bac +3 ou plus	21	30
Lien à l'immigration		
Immigré ⁽¹⁾	9	6
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	11	5
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	6
Ni immigré, ni descendant d'immigré	74	83
PCS des parents⁽³⁾		
Dominante cadre ⁽⁴⁾	6	13
Dominante intermédiaire ⁽⁵⁾	14	18
Dominante employé ⁽⁶⁾	24	19
Dominante petit indépendant ⁽⁷⁾	10	14
Dominante ouvrier ⁽⁸⁾	23	21
Un seul actif employé ou ouvrier	21	13
Pas de parents ou aucun n'ayant travaillé	1	3
Parents dans la fonction publique		
Oui, les deux parents ⁽⁹⁾	13	8
Oui mais un seul des deux parents	26	26
Aucun parent	60	67
Situation sur le marché du travail		
En emploi dans la fonction publique	17	17
En emploi dans le privé	38	63
En études	9	6
Au chômage (inscrit ou non à Pôle emploi)	30	7
Autre situation (au foyer, congé parental, proche aidant, etc.)	6	7
Effectif	13 570	29 825 000

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats majeurs inscrits au concours externe commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers en 2023.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale), soit 93 % de la population étudiée.

(4) Cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire.

(5) Profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre.

(6) Employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI.

(7) Petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint.

(8) Ouvrier avec autre ouvrier ou employé.

(9) Les deux parents, ou le parent, en cas de famille monoparentale.

(10) Population de référence : pour cette comparaison, la population de référence est issue de l'enquête Emploi ; le champ est donc restreint aux personnes résidant en France (hors Mayotte) dans un logement ordinaire. Puis parmi ces personnes sont retenues celles âgées de 18 à 60 ans qui respectent les conditions d'inscription au concours commun C externe, à savoir les personnes disposant de la nationalité française ou de celle d'un pays appartenant à l'Espace économique européen, et d'un niveau de diplôme au moins équivalent au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (diplôme national du brevet, CAP, BEP, etc.).

Lecture : En 2023, 23 % des candidats inscrits au concours commun externe de catégorie C des ministères économiques et financiers ont moins de 25 ans, contre 16 % de la population éligible au concours.

Les femmes sont largement majoritaires et représentent sept inscrits sur dix. Toutes les classes d'âge sont représentées, même si les candidats sont globalement plus jeunes que la population éligible au concours : 23 % ont moins de 25 ans (contre 16 % dans la population de référence) et 17 % ont 45 ans ou plus. En termes de situation sur le marché du travail, 9 % sont étudiants, 30 % sont au chômage (inscrits ou non à Pôle emploi) et 55 % travaillent, dont sept sur dix dans le secteur privé.

En termes d'origine sociale, les candidats inscrits ont le plus souvent des parents ouvriers ou employés. Un candidat sur quatre est immigré ou descendant d'immigré (né en France d'un ou de deux parents immigrés), soit davantage que dans la population de référence (une personne sur cinq). Les candidats dont les deux parents sont ou étaient agents de la fonction publique sont également surreprésentés : 13 %, contre 8 % dans la population de référence.

Les femmes réussissent moins bien le concours que les hommes

Largement majoritaires parmi les inscrits, les femmes se présentent beaucoup moins souvent aux épreuves écrites que les hommes (44 %, contre 52 %) et leur

taux de réussite est moindre : parmi les candidates présentes, seules 13 % sont admises sur liste principale, contre 16 % des candidats présents hommes (Figure 3). Ainsi, alors qu'elles représentent 69 % des inscrits, les femmes ne sont plus que 66 % parmi les présents, 62 % des pré-admissibles et 61 % des admissibles et des admis. L'épreuve de pré-admissibilité est celle qui les pénalise le plus.

Les écarts selon l'âge sont moins marqués. Les candidats les plus âgés tendent à se présenter davantage aux épreuves que les candidats d'âge intermédiaire, mais ces derniers réussissent plutôt mieux le concours. Le taux de participation est ainsi de 49 % parmi les inscrits de 40 ans ou plus, contre 44 % parmi les 30-34 ans. Quant au taux de réussite, il est un peu moindre après 45 ans et avant 25 ans, autour de 13 %, et varie entre 14 et 15 % maximum pour les candidats de 25 à 44 ans. L'épreuve de pré-admissibilité tend à pénaliser les plus jeunes, alors que les plus âgés la réussissent mieux, puis c'est l'inverse pour les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les personnes en couple participent légèrement moins, mais réussissent mieux le concours que celles vivant seules.

Figure 3 : Profil socio-démographique des candidats au concours commun C externe, selon le parcours dans le concours

en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Pré-admissibles	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents/inscrits)	Réussite (admis/présents)
Sexe							
Femmes	69	66	62	61	61	44,1	13,0
Hommes	31	34	38	39	39	51,5	16,0
Âge							
Moins de 25 ans	23	22	20	20	21	45,9	13,3
25 à 29 ans	17	17	16	16	17	45,3	14,4
30 à 34 ans	17	16	15	16	16	44,2	14,5
35 à 39 ans	15	15	15	15	16	45,9	15,2
40 à 44 ans	12	13	13	14	13	49,0	14,5
45 ans et plus	17	18	20	18	16	48,8	12,9
En couple							
Oui	46	45	46	48	52	45,2	16,2
Non	54	55	54	52	48	47,4	12,2
Avec enfants en bas âge (moins de 7 ans)							
Oui	28	26	25	25	24	43,6	12,9
Non	72	74	75	75	76	47,4	14,4
Ensemble	100	100	100	100	100	46,4	14,0

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats majeurs inscrits au concours externe commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers en 2023.

Lecture : Les femmes représentent 69 % des candidats inscrits, 66 % des présents aux épreuves écrites, 62 % des pré-admissibles et 61 % des admissibles et des admis. Seules 44,1 % des candidates inscrites se sont présentées aux épreuves et 13,0 % d'entre elles ont été admises.

Les candidats dont les parents sont cadres ou de profession intermédiaire réussissent mieux

La réussite aux concours diffère aussi selon l'origine sociale et géographique des candidats. Ainsi, les candidats issus de familles à dominante cadre ou de profession intermédiaire réussissent mieux le concours que ceux issus de milieux moins favorisés. Leur taux de réussite est supérieur à 20%, là où le taux général n'est qu'à 14% (Figure 4). Ils sont également plus susceptibles de se présenter aux épreuves, avec un taux de participation à 49%, contre 46% en moyenne. À l'inverse, les candidats dont un seul parent travaille comme employé ou ouvrier se présentent moins

souvent aux épreuves écrites (44%) et, lorsqu'ils se présentent, réussissent moins bien le concours (10%). Quand les deux parents travaillent ou travaillaient dans la fonction publique, les candidats se présentent plus souvent aux écrits (48%) et sont plus souvent admis, avec un taux de réussite à 17%, contre 13% si aucun des parents n'est ou n'était agent public.

Les candidats immigrés participent nettement plus aux épreuves écrites (51% des inscrits sont présents aux épreuves écrites) mais, tout comme les enfants d'immigrés, réussissent moins bien le concours que les autres : leur taux de réussite est inférieur à 10%, alors que celui des candidats non immigrés et sans parents immigrés est de 16%.

Figure 4 : Origines géographiques et sociales des candidats au concours commun C externe, selon le parcours dans le concours

en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Pré-admissibles	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents/inscrits)	Réussite (admis/présents)
Lien à l'immigration							
Immigré ⁽¹⁾	9	10	9	8	6	51,0	9,3
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	11	10	9	9	7	43,7	9,8
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	7	6	6	4	47,1	9,0
Ni immigré, ni descendant d'immigré	74	73	75	78	82	46,2	15,7
PCS des parents⁽³⁾							
Dominante cadre ⁽⁴⁾	6	6	7	8	9	48,9	21,4
Dominante intermédiaire ⁽⁵⁾	14	15	16	17	22	49,7	21,2
Dominante employé ⁽⁶⁾	24	24	25	25	23	46,6	13,9
Dominante petit indépendant ⁽⁷⁾	10	11	11	11	10	48,6	13,6
Dominante ouvrier ⁽⁸⁾	23	23	22	23	21	46,6	13,0
Un seul actif employé ou ouvrier, ou aucun n'ayant travaillé	22	21	19	17	15	43,9	10,3
Parents dans la fonction publique							
Oui, les deux parents ⁽⁹⁾	13	14	15	14	17	47,9	17,2
Oui mais un seul des deux parents	26	27	27	28	27	47,7	13,9
Aucun parent	60	59	58	58	56	45,5	13,3
Ensemble	100	100	100	100	100	46,4	14,0

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats majeurs inscrits au concours externe commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers en 2023.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale), soit 93 % de la population étudiée.

(4) Cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire.

(5) Profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre.

(6) Employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI.

(7) Petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint.

(8) Ouvrier avec autre ouvrier ou employé.

(9) Les deux parents, ou le parent, en cas de famille monoparentale.

Lecture : Les immigrés représentent 9 % des candidats inscrits, 10 % des présents aux épreuves écrites, 9 % des pré-admissibles, 8 % des admissibles et 6 % des admis. Les candidats immigrés inscrits sont 51,0 % à s'être présentés aux épreuves et 9,3 % d'entre eux ont été admis.

Plus de deux admis sur trois ont un diplôme d'études supérieures

Le diplôme est le critère qui détermine le plus la réussite. Pour les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac +3, le taux de réussite s'élève à 29% des candidats présents, alors qu'il n'est que de 9% pour les titulaires du seul baccalauréat et tombe à 4% pour les candidats qui n'ont pas le bac. Les titulaires d'un diplôme d'études supérieures (bac +2 et plus) constituent ainsi 70% des admis, alors qu'ils ne représentent que 43% des inscrits (Figure 5).

Les étudiants ainsi que les candidats déjà en emploi dans la fonction publique réussissent également mieux le concours que les autres candidats, avec des taux de réussite supérieurs à 17%, contre 14% pour l'ensemble des présents.

À profil similaire, les femmes ont trois fois moins de chances que les hommes de réussir le QCM de pré-admissibilité

Afin de prendre en compte de possibles effets de structure, une analyse à profil identique est réalisée (voir Méthode dans « Sources, champ, méthode et définitions »). D'une façon générale, les tendances présentées précédemment sont confirmées. Ainsi à profil équivalent, notamment en termes d'âge, de niveau de diplôme, de situation familiale et

professionnelle ou encore d'origine sociale, les chances pour une femme inscrite au concours de se présenter aux épreuves écrites sont diminuées d'un quart en moyenne par rapport aux chances de participation pour un homme (Figure 6). Toujours à profil équivalent, les candidats déjà en emploi dans la fonction publique ainsi que les candidats immigrés se présentent eux plus souvent que les autres aux épreuves écrites.

Mais c'est surtout sur les chances de réussite aux épreuves que le profil des candidats est déterminant. C'est le cas en premier lieu pour l'épreuve de pré-admissibilité, qui consiste en un questionnaire à choix multiples (QCM) [Encadré 1]. Parmi les candidats présents aux écrits, les femmes ont, à profil équivalent, près de trois fois moins de chances de réussir cette épreuve que les hommes. Les candidats immigrés et descendants d'immigrés la réussissent aussi nettement moins bien que ceux sans ascendance migratoire. Toujours à profil équivalent, les chances de réussir le QCM augmentent fortement avec l'âge et avec le niveau de diplôme. Par rapport aux candidats de 25 à 44 ans, les moins de 25 ans le réussissent près de deux fois moins souvent, tandis que les plus de 45 ans le réussissent deux fois plus souvent. De même, les titulaires d'un diplôme de niveau licence ou plus ont une chance de réussir le QCM multipliée par 3,7 par rapport aux candidats qui n'ont que le bac. L'épreuve est aussi mieux réussie par les candidats dont les parents sont cadres, tandis que ceux dont un seul parent est ou était actif en tant qu'ouvrier ou employé échouent davantage.

Figure 5 : Formation et situation sur le marché du travail des candidats au concours commun C externe, selon le parcours dans le concours

en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Pré-admissibles	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents/inscrits)	Réussite (admis/présents)
Diplôme							
Inférieur au bac	16	15	13	8	4	45,1	3,7
Bac	42	42	40	36	27	46,5	9,2
Bac +2	22	22	23	26	25	46,2	16,0
Bac +3 et plus	21	21	24	30	44	47,4	29,1
Situation sur le marché du travail							
En emploi dans la fonction publique	17	17	17	18	21	47,9	17,1
En emploi dans le privé	38	37	37	37	36	45,4	13,7
En études	9	9	9	9	12	45,5	17,8
Au chômage (inscrit ou non à Pôle emploi)	30	30	31	30	26	47,5	12,1
Autre situation (au foyer, congé parental, proche aidant, etc.)	6	6	6	5	5	44,1	11,8
Ensemble	100	100	100	100	100	46,4	14,0

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats majeurs inscrits au concours externe commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers en 2023.

Lecture : Les bacheliers représentent 42 % des candidats inscrits, 42 % des présents aux épreuves écrites, 40 % des pré-admissibles, 36 % des admissibles et 27 % des admis. Seuls 46,5 % des bacheliers inscrits se sont présentés aux épreuves et 9,2 % d'entre eux ont été admis.

Figure 6 : Principaux déterminants de la réussite à chaque étape du concours commun C externe

Rapports de cotes (Odds ratio)

	Participation aux écrits	Pré-admissibilité	Admissibilité	Admission
Sexe (réf = homme)				
Femme	0,75 ***	0,36 ***	1,57 ***	1,09
Âge (réf. = entre 25 et 44 ans)				
Moins de 25 ans	0,94	0,57 ***	1,35 ***	1,32 *
45 ans et plus	1,07	1,99 ***	0,54 ***	0,95
Niveau de diplôme (réf. = niveau bac)				
Inférieur au bac	0,95	0,63 ***	0,53 ***	0,68
Bac +2	0,98	1,60 ***	1,84 ***	1,06
Supérieur à bac +3	0,97	3,67 ***	2,51 ***	1,79 ***
Situation familiale (réf. = vit seul sans enfant en bas âge de moins de 7 ans)				
Vit seul avec enfants en bas âge	0,89	0,78 *	1,05	0,93
En couple sans enfant en bas âge	0,93	1,44 ***	1,31 ***	1,57 ***
En couple avec enfants en bas âge	0,85 ***	0,96	1,62 ***	1,72 ***
Situation sur le marché du travail (réf. = en emploi dans la fonction publique)				
En emploi dans le privé	0,88 **	1,12	1,00	0,91
En études	0,85 *	1,33 *	0,91	0,99
Chômage et autres	0,93	1,13	0,78 **	0,76 *
Lien avec l'immigration (réf. = ni immigré, ni descendant d'immigré)				
Immigré ⁽¹⁾	1,25 ***	0,43 ***	0,57 ***	0,83
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	0,95	0,58 ***	0,99	0,94
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	1,05	0,63 ***	0,67 **	0,84
PCS des parents⁽³⁾ (réf. = dominante cadre⁽⁴⁾)				
Dominante intermédiaire ⁽⁵⁾	1,08	0,77	0,76	1,48 *
Dominante employé ⁽⁶⁾	0,98	0,71	0,81	1,03
Dominante petit indépendant ⁽⁷⁾	1,09	0,59 **	0,83	1,11
Dominante ouvrier ⁽⁸⁾	1,02	0,59 **	0,91	1,35
Un seul actif employé ou ouvrier, ou aucun n'ayant travaillé	0,90	0,49 ***	0,68 **	1,22
PCS des parents non déterminée	0,80 **	0,30 ***	0,65 *	1,17
Parents dans la fonction publique (réf. = parents n'ayant aucun lien)	1,05	0,98	0,82 **	0,95
Notes aux épreuves				
Notes au QCM (réf. = inf. à 8,7 - 1^{er} quartile)				
8,7 à 9,6 = 2 ^e quartile			2,91 ***	
9,6 à 11,8 = 3 ^e quartile			9,0 ***	
Sup. à 11,8 = 4 ^e quartile			34,94 ***	
Notes synthétiques aux écrits (réf. = inf. à 10,1 - 1^{er} quartile)				
10,1 à 11,3 = 2 ^e quartile				2,54 ***
11,3 à 12,9 = 3 ^e quartile				6,38 ***
Sup. à 12,9 = 4 ^e quartile				31,91 ***

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits (col. 2), participants aux épreuves écrites (col.3), participants aux épreuves écrites et pré-admissibles (col.4) et participants à l'épreuve orale (col.5) du concours commun C externe de la branche administrative des ministères économiques et financiers 2023.

* p<0,1, ** p<0,05, *** p<0,01

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale), soit 93 % de la population étudiée.

(4) Cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire.

(5) Profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre.

(6) Employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI.

(7) Petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint.

(8) Ouvrier avec autre ouvrier ou employé.

Lecture : Parmi les candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites, les chances pour une femme d'être pré-admissible sont affectées d'un facteur 0,36 par rapport aux chances pour un homme. Autrement dit, elles ont 2,7 (1/0,36) fois moins de chances d'être pré-admissibles que les hommes à autres caractéristiques similaires (voir Méthode). L'effet du sexe sur la réussite à l'épreuve est significatif avec une très forte présomption (p< 0,01 ***)

Une fois pré-admissibles, les femmes et les plus jeunes réussissent davantage l'épreuve d'admissibilité

Pour analyser les chances de réussite aux épreuves d'admissibilité et d'admission, le total des points déjà acquis par les candidats admis à passer l'épreuve concernée a été pris en compte afin de vérifier si des différences de réussite selon le profil demeurent au-delà des écarts de notes obtenues par les candidats lors des épreuves précédentes.

De fait, les notes obtenues aux premières épreuves sont prépondérantes pour la suite du parcours dans le concours : plus le candidat a obtenu une note élevée à l'épreuve de pré-admissibilité plus il a de chance d'être admissible, et plus il a acquis de points lors des épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité, plus il a de chances d'être admis.

Cependant, même à notes similaires dans les épreuves précédentes, le profil du candidat continue de jouer sur la réussite aux différentes étapes du concours. Ainsi, une fois pré-admissibles, les femmes réussissent mieux l'épreuve d'admissibilité (cas pratique avec étude d'un dossier) que les hommes, ce qui compense leur moindre

réussite au QCM. Au-delà du format de l'épreuve, cette plus grande réussite peut résulter d'une plus forte sélection à l'issue de l'épreuve de pré-admissibilité. Il en va de même pour les jeunes de moins de 25 ans, qui conservent en outre un avantage à l'épreuve orale d'admission. À l'inverse, les pré-admissibles de 45 ans ou plus, avantagés par le QCM, réussissent moins bien l'épreuve d'admissibilité : près de deux fois moins que les 25-44 ans, à profil et note au QCM similaires. À l'étape de l'admission, les effets du sexe et de l'âge sur la réussite ne sont plus significatifs, hormis pour les plus jeunes.

D'autres dimensions du profil des candidats jouent dans le même sens à la pré-admissibilité et à l'admissibilité. Ainsi les candidats issus de l'immigration ont moins de chances de réussir l'épreuve d'admissibilité, comme déjà celle de pré-admissibilité. Les candidats en couple, avec ou sans enfants, réussissent davantage les épreuves d'admissibilité et d'admission que les personnes vivant seules (toujours à profil et notes semblables). Enfin le niveau de diplôme reste déterminant pour la réussite, tant à l'épreuve de pré-admissibilité qu'à l'admissibilité, mais aussi à l'épreuve orale d'admission pour les titulaires d'une licence ou plus.

Sources, champ, méthode et définitions

Sources

Les données mobilisées sont issues du dispositif Base concours, qui vise à mieux appréhender la diversité et le processus de sélection des candidats aux concours de la fonction publique. Grâce à ce dispositif, des statistiques et des études sur l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique peuvent être réalisées. Il regroupe des données issues de deux sources :

1. La base administrative Concours (BAC) qui contient l'ensemble des informations individuelles saisies lors de l'inscription, ainsi que celles relatives au parcours dans le concours de tous les candidats inscrits aux concours de la fonction publique.
2. L'enquête Concours qui interroge l'ensemble des candidats inscrits au concours ciblé par l'enquête, ici le concours commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers. Cette interrogation, réalisée par internet uniquement, a eu lieu entre juin et octobre 2023, et apporte des informations complémentaires telles que la situation de famille ou les origines sociale et géographique des candidats. Les thématiques abordées dans le questionnaire ont été fixées par l'article 5 du [décret 2018-114 du 16 février 2018](#). Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique du Cnis (Conseil national de l'information statistique), avec obligation de réponse ([arrêté du 20 février 2023](#)).

L'enquête auprès des candidats inscrits au concours commun C des ministères économiques et financiers en 2023 a obtenu un taux de réponse de 80%.

Champ

L'étude porte sur les candidats inscrits au concours commun C de la branche administrative des ministères économiques et financiers en 2023, plus particulièrement ceux de la voie externe : 13 567 candidats ont ainsi été retenus. Ce chiffre diffère légèrement du nombre de candidats autorisés à concourir. En effet, la validité des conditions d'inscription est parfois vérifiée *a posteriori* ; de plus, seuls les candidats déjà majeurs à l'inscription ont été interrogés.

Méthode

Une analyse économétrique a été réalisée afin d'étudier les déterminants de la réussite à chaque étape du concours. Cette analyse s'appuie sur une régression logistique spécifique prenant en compte le sexe, l'âge, le niveau de diplôme et la situation sur le marché du travail du candidat, le fait de vivre en couple ou pas, d'être parent d'un enfant de moins de sept ans ou pas, ainsi que des éléments relatifs aux parents des candidats : leur groupe socioprofessionnel, leur lien avec la fonction publique, leur lien à l'immigration.

Un grand nombre de facteurs explicatifs des écarts de réussite reste néanmoins inobservé comme le nombre d'heures de révision de chaque candidat.

Ce type d'analyse permet de prendre en compte de possibles effets de structure et de préciser le rôle de chacun des déterminants. L'indicateur privilégié pour décrire les résultats est l'*odds ratio*, également appelé rapport des chances, rapport des cotes ou risque relatif rapproché. Soit p , la probabilité de réussite des femmes et q celle des hommes ; l'*odds ratio*, égal à $\frac{p/(1-p)}{q/(1-q)}$, est de 0,75. Ainsi, les femmes ont 0,75 fois plus, soit 1,3 fois moins de chances que les hommes de participer aux écrits plutôt que de ne pas le faire. Cette rédaction étant lourde, par abus de langage, nous écrivons : les femmes ont 1,3 fois moins de chance que les hommes de participer aux écrits.

Définitions

Immigré : Personne née étrangère à l'étranger.

Ascendance migratoire : Dans cette étude, le lieu et la nationalité de naissance du candidat et de ses parents permettent de déterminer si le candidat est immigré, s'il a des parents immigrés (descendant d'immigré) ou s'il est « sans ascendance migratoire » (donc une personne qui n'a pas de parents immigrés et qui n'est pas immigrée).

Parents dans la fonction publique : L'emploi concerné est celui des parents au moment de l'enquête ou, si le candidat a achevé ses études, à la fin des études initiales du candidat. Si à ce moment le parent ne travaille pas, il s'agit du dernier emploi occupé avant cette date.

PCS des parents : Elle est construite à partir des groupes socioprofessionnels des parents du candidat. C'est une mise en œuvre de la PCS « ménage » proposée dans le cadre de la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2020 afin de rendre compte de la situation de bi-activité au sein des couples. Les catégories suivantes ont été définies en fonction de la situation socioprofessionnelle de chacun des parents :

- dominante cadre : cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire ;
- dominante intermédiaire : profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre ;
- dominante employé : employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI ;
- dominante petit indépendant : petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint ;
- dominante ouvrier : ouvrier avec autre ouvrier ou employé ;
- un seul actif employé ou ouvrier ;
- pas de parents ou aucun n'ayant travaillé.

Pour en savoir plus

- Prevot M. (2024), « La réussite au concours externe des IRA selon le profil des candidats », *Point Stat* n° 47, Juillet.
- Fargeas T., Lemaire D. (2024), « Les recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2022 », *Stats Rapides* n° 107, DGAFF, mai.
- Chedorge-Farnier D. (2024), « Quel est le profil sociodémographique des agents de la fonction publique ? », *Point Stat* n° 46, DGAFF, mai.
- Challe L., L'Horty Y., Petit P. (2022), « Le «testing» montre que des discriminations persistent dans l'accès à l'entretien d'embauche y compris dans la fonction publique », Dossier du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2022, DGAFF.
- L'Horty Y. (2016), « [Les discriminations dans l'accès à l'emploi public](#) », Rapport au Premier ministre.

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 50
ISSN : 2267-6570



STATISTIQUE
PUBLIQUE La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.